

**Invitation n° 1000193523****À tous les offrants :**

Veillez prendre note qu'on a demandé au Ministère de répondre à un certain nombre de questions relatives à l'invitation n° 1000193523. Par conséquent, nous désirons communiquer les renseignements ci-dessous à tous les offrants pour les aider à préparer leur dossier de soumission.

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

## Question n° 1

Quelle est la relation entre le Plan de surveillance général du Nunavut (PSGN) et le plan stratégique quinquennal établi pour mettre en œuvre le PSGN?

## Réponse n° 1

Le plan stratégique quinquennal relatif au PSGN a été élaboré par le Secrétariat et vise à orienter et à guider de façon globale et à long terme le PSGN et son comité permanent.

## Question n° 2

Quel est l'état du plan stratégique de 2010-2015? Et d'autres plans ou mécanismes ont-ils été mis en place depuis 2015?

## Réponse n° 2

Le plan stratégique quinquennal est désuet et n'a pas été renouvelé. On cherche à renouveler le plan en fonction des résultats découlant de l'examen après cinq ans et de l'orientation connexe. Le renouvellement du plan stratégique n'est **PAS** une composante de cette invitation. Les plans de travail annuels sont élaborés par le Secrétariat et visent à orienter les activités opérationnelles quotidiennes, et le Comité permanent donne des directives globales supplémentaires sur une base régulière.

## Question n° 3

Quel est l'état du plan de surveillance de 2016-2017, quel est l'objet de cette surveillance et quel est son lien avec les autres plans, y compris le plan stratégique de 2010-2015 et les possibles plans subséquents?

## Réponse n° 3

Le PSGN ne crée pas de plans de surveillance en soi. Les priorités de surveillance annuelles sont établies par le Comité permanent en fonction des commentaires et du soutien du Secrétariat. Le PSGN doit également créer des rapports sur l'état de la situation. Ces rapports sont en grande partie fondés sur les résultats de la recherche financée par le PSGN, ainsi que sur des données facilement accessibles et fiables concernant les indicateurs liés aux composantes valorisées socioéconomiques et écosystémiques approuvées du PSGN. Ce dernier n'a pas encore produit de rapport sur l'état de la situation. Par ailleurs, la surveillance (dans son sens général) est une évaluation de l'information, des conséquences et des données recueillies qui concernent des composantes valorisées précises considérées comme importantes à la santé écosystémique et socioéconomique du Nunavut, ainsi que l'établissement de rapports connexes.

## Question n° 4

Le plan stratégique 2010-2015 définit huit objectifs globaux dans quatre secteurs d'activité. Peut-on facilement accéder aux renseignements concernant l'état/les progrès réalisés dans l'atteinte de ces huit objectifs globaux en passant par le Secrétariat du PSGN (ou en passant par une autre source)? Ou est-ce que ces renseignements doivent être compilés par l'entrepreneur?

## Réponse n° 4

On peut obtenir certains renseignements auprès du Secrétariat; toutefois, on s'attend à ce que des renseignements soient compilés par le soumissionnaire retenu.

## Question n° 5

Le plan stratégique de 2010-2015 précise trois types de surveillance : de référence, des effets (état et tendances) et de conformité. Sur le site Web du PSGN, on indique que le PSGN « *recueille les données existantes de surveillance écosystémique et socioéconomique et détermine les lacunes au sujet desquelles il convient d'intensifier la surveillance* ». Les renseignements pertinents ont-ils déjà été recueillis et sont-ils accessibles ou doivent-ils être compilés par l'entrepreneur? (Est-ce que la réponse varie en fonction du type de surveillance, pouvez-vous préciser?) Si ces renseignements sont déjà disponibles, quand ont-ils été recueillis? Dans la section « Surveillance au Nunavut » du site Web du PSGN, les données présentées datent de 2013. Avez-vous des données plus récentes?

## Réponse n° 5

Le Secrétariat ne s'attend pas à ce que le soumissionnaire retenu entreprenne des activités de surveillance ou fournisse une évaluation des données de surveillance recueillies jusqu'à ce jour. Le Secrétariat s'attend plutôt à ce qu'il soit en mesure d'évaluer (entre autres) les mécanismes et les processus relatifs aux activités de financement, de collecte de données et de surveillance du PSGN et, au besoin, d'offrir des recommandations sur la manière d'améliorer ou d'ajuster ces processus.

## Question n° 6

Dans la section Énoncé des travaux, de la demande de propositions, dans la section « Soutien ministériel », on stipule que le Ministère « *offrira des locaux et fournira les outils requis pour les travaux de niveau SECRET aux emplacements de l'AANC* ». L'entrepreneur doit-il communiquer avec les bureaux d'AANC de Vancouver ou des arrangements similaires sont-ils en place dans la région de la capitale nationale?

## Réponse n° 6

Les services doivent être fournis à Iqaluit (Nunavut), et les soumissionnaires retenus pourront uniquement accéder aux bureaux d'AANC qui sont situés à Iqaluit (Nunavut). Les bureaux d'AANC de Vancouver (Colombie-Britannique) sont ceux de l'autorité contractante responsable de cette invitation.

## Question n° 7

Il faudra tenir plusieurs entrevues et rencontres (en personne ou par téléphone) dans le cadre de ce projet. L'entrepreneur bénéficiera-t-il du soutien du Ministère pour organiser de telles rencontres et communiquer avec les intervenants pertinents ou est-ce que l'entrepreneur devra prendre les dispositions nécessaires?

## Réponse n° 7

Le Secrétariat donnera au soumissionnaire retenu l'aide et le soutien nécessaires pour identifier les intervenants pertinents et lui fournira également des coordonnées à jour. Le Secrétariat s'attend à ce que le soumissionnaire retenu communique directement avec ces intervenants et organise des entrevues à des dates et à des heures acceptables pour toutes les parties. Si, durant le processus d'entrevues, d'autres intervenants sont identifiés, le même processus sera suivi.

## Question n° 8

L'équipe proposée par l'entrepreneur doit-elle se limiter à trois personnes (c.-à-d. ressource principale, ressource intermédiaire et ressource subalterne) ou l'entrepreneur peut-il proposer plus d'une personne pour chacune des trois catégories?

## Réponse n° 8

Il revient au soumissionnaire de proposer le nombre de ressources nécessaires. L'invitation comprend un nombre de jours (niveau d'effort) requis pour chaque catégorie de ressources.